

**Province de Québec
Municipalité de Chartierville**

Lundi 7 mai 2018

1. Ouverture de la séance :

Le maire Denis Dion ouvre la séance à 19h.

Sont présents : les conseillers M. Claude Sévigny, Mme Édith Giard, M. Simon Lafrenière, M. Guy Gilbert, Mme Nathalie Guesneau et Mme Vanessa Faucher. La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Paméla Blais est aussi présente.

18-2913

2. Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 3 avril 2018
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - Résolution – Employés saisonniers
 - Résolution – Nouveau pompier volontaire
 - Résolution – Élagage chemin
 - Résolution – Niveleuse
 - Résolution – Autorisation pour Yvon Boulet
 - Résolution – Enseigne électronique
 - Résolution – Guy Landry / Enseigne
 - Résolution – Bernier vérification puit patinoire
 - Résolution – Étalonnage du débitmètre AEU
 - Résolution – Vérification des pompes AEU
 - Résolution – Lumières pompier
 - Résolution – Achat 2 bunkers pour pompier
 - Résolution – Somavrac calcium 35kg
 - Résolution – Adjudication pour renouvellement prêt 2 AEU
 - Résolution – Concordance et prolongation prêt 2 AEU
 - Résolution – Conception paysage
 - Résolution – Article promotionnel CICM / aimant
 - Résolution – Appui interdiction des néonicotinoïdes
 - Résolution – Appui pour la pérennisation de l'observatoire du Mont Mégantic
 - Résolution – Appui financier Pauline Beaudry
 - Résolution – Appui financier Gala méritas Polyvalente LSL
8. Période de questions.
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

18-2914

3. Adoption du procès-verbal du 3 avril 2018 :

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 3 avril 2018.

18-2915

4. Adoption des revenus & dépenses :

Il est proposé par M. Guy Gilbert, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018, pour un total des dépenses d'une somme de 52 743,81 \$ et un total des revenus d'une somme 69 861,42 \$.

5. Rapport du Maire :

M. Denis Dion annonce qu'à la suite d'un appel d'offre par la municipalité sur le site internet du SEAO, la municipalité fera l'achat d'une nouvelle niveleuse. Celle-ci se trouve présentement à Montréal et sera livrée à East-Angus pour une légère mise à niveau dans les prochains jours.

M. le maire souhaite mettre en garde contre un groupe muni de proxénètes, «Party jeune». Celui-ci fait des demandes de location de salle et hameçonne entre autre, des jeunes filles lors des évènements.

M. Dion donne de l'information sur la pièce de théâtre «Réveille-toi Arthur». Cette pièce de théâtre s'adresse plus particulièrement aux aînés. Le conseil de la municipalité souhaiterait offrir la chance aux gens de Chartierville d'assister à cette pièce en offrant gratuitement le transport et le Club de l'Âge d'Or en a été informé.

6. Rapport des comités ad hoc :

Mme Édith Giard fait un bref retour sur la Partie de tire qui fut bien agréable. Sur un autre sujet, les préparatifs pour le Canadaman sont déjà débutés. La municipalité souhaite s'impliquer tel que l'an passé. Celle-ci fait

également une mention spéciale pour 3 athlètes de Chartierville qui participeront à la compétition.

M. Claude Sévigny annonce qu'il a assisté à l'AGA des Sentiers Frontaliers et que ceux-ci sont en besoin pour l'entretien de leurs sentiers.

Pour ce qui est du dossier du CICM, M. Sévigny ainsi que l'employée Mme Odile Boucher, travaillent à la préparation pour l'ouverture prévue en juin. Il y aura plus de précisions sur les ajouts au Centre le mois prochain.

M. Sévigny confirme la visite de M. Yvan Perrault pour l'information sur les produits non ligneux pour le 22 juin, moyennant un coût de 5\$ par personne.

Aussi, les arbres gratuits seront récupérés le 18 juin et seront mis en terre sur les terrains de la municipalité.

M. Sévigny parle d'une formation concernant les forfaits, dont Mme Odile Boucher a assistée. Celui-ci et son équipe souhaitaient avoir un partenariat avec le mini Compostelle pour offrir des forfaits avec les attraits de Chartierville, afin que les touristes passent plusieurs jours dans notre région.

Aussi, M. Sévigny fait un bref retour sur la réunion de la Contrée du massif, à laquelle tous les élus étaient conviés et avaient pour mission de remplir un sondage.

Mme Nathalie Guesneau, débute en parlant des coûts pour l'électricité du Centre communautaire, celle-ci croit bien que les coûts ont diminué par toutes les mesures que la municipalité a prises. Mme Guesneau annonce également une visite prévue le 14 juin chez Récup Estrie.

Mme Vanessa Faucher annonce l'embauche d'un nouveau pompier volontaire, ainsi que l'achat de bunkers pour les deux nouveaux pompiers, soit M. Guillaume Dodier et M. Philippe Delage.

Celle-ci fait également l'annonce que le Croque-Livre est terminé et qu'il sera bientôt disponible à l'extérieur pour tous les enfants et un projet de Croque Livre pour adulte est à venir.

Mme Faucher prévoit assister, avec M. Denis Dion et M. Jack Hladin chef pompier, à certaines rencontres concernant le sauvetage hors routes et l'achat d'équipements inter municipal à l'aide de subventions. Sur le même sujet des services incendies, on prévoit la reprise des inspections pour les immeubles à risque élevés dès que l'ancien responsable M. Robert Roy soit remplacé.

M. Simon Lafrenière annonce que la municipalité souhaite faire évaluer le puits pour la patinoire et souhaite remercier les bénévoles pour la Partie de tire.

Celui-ci confirme que la période de dégel est maintenant terminée sur les chemins municipaux. Aussi, celui-ci annonce l'achat de calcium granulaire chez Somavrac afin de diminuer les coûts d'épandage après le calcium liquide lors de travaux d'entretien.

Aussi, M. Lafrenière annonce le débroussaillage des arbres en bordure des chemins municipaux.

M. Guy Gilbert annonce la traduction du dépliant des attraits de la municipalité afin de permettre une plus large visibilité. Aussi, il explique qu'il a trouvé des arbres afin de finaliser la tente amérindienne sur le site du CIMO.

M. Guy Gilbert annonce le projet d'un panneau électronique afin d'annoncer les diverses activités et attraits de la municipalité. Par contre, la commande ne sera pas prête avant juillet, mais les travaux débiteront sous peu.

M. Gilbert annonce un autre grand projet soit l'aménagement d'un mini-golf 18 trous.

7. Informations, correspondance & demandes diverses :

Résolution – Employés saisonniers

18-2916

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité d'employer Mme Odile Boucher et Mme Thérèse Chouinard pour le Centre d'interprétation de la Côte Magnétique et pour le Centre d'interprétation de la Mine d'Or pour la saison 2018.

Résolution – Nouveau pompier volontaire

18-2917

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Guy Gilbert et résolu à l'unanimité d'employer M. Philippe Delage en tant que pompier volontaire pour le service incendie de la municipalité de Chartierville.

Résolution – Élagage chemin

18-2918

Attendu que la municipalité de Chartierville souhaite faire élaguer et débroussailler ses bordures de chemins municipales;

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Simon Lafrenière:

Que la municipalité de Chartierville a retenu la proposition de M. Claude Montminy pour l'élagage et le débroussaillage au coût de 7 917,00 \$ soit 60 heures à 131,95 \$ de l'heure;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution – Niveleuse

18-2919

Attendu que la municipalité de Chartierville devait se procurer une nouvelle niveleuse afin de remplacer sa niveleuse actuelle ;

Attendu que la municipalité a présenté un appel d'offres sur le système d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour l'achat d'une niveleuse usagée;

Attendu que deux soumissions conformes nous sont parvenues;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Vanessa Faucher :

1. d'accepter la soumission présentée par la compagnie Encan G&G inc. pour une niveleuse de marque John Deere, année 2001 au prix de 43 000,00 \$ taxe en sus et incluant la livraison à Chartierville;
2. d'autoriser M. Denis Dion ou M. Simon Lafrenière à remplir et signer tous les documents officiels concernant cette transaction quant au contrat d'achat ;
3. et d'autoriser M. Denis Dion ou M. Simon Lafrenière à effectuer la transaction concernant l'immatriculation du camion.

Adopté à l'unanimité.

Résolution – Autorisation pour Yvon Boulet

18-2920

Attendu que la municipalité de Chartierville devait se procurer une nouvelle niveleuse afin de remplacer sa niveleuse actuelle ;

Attendu que la municipalité a présenté un appel d'offres sur le système d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour l'achat d'une niveleuse usagée;

Attendu que la municipalité a sélectionné une niveleuse, mais que celle-ci doit faire l'objet de certains entretiens nécessaires pour l'optimisation de la performance;

Il est proposé par Mme Édith Giard, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité retienne les services de M. Yvon Boulet pour les dits entretiens à un montant maximum de 15 000,00\$;

Résolution – Enseigne électronique

18-2921

Attendu que la municipalité de Chartierville voulait se procurer un panneau d'affichage électronique afin d'annoncer ses différentes activités;

Attendu que la municipalité a approché deux compagnies pour soumissionner à ce projet;

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par M. Guy Gilbert:

Que la municipalité de Chartierville a retenu la proposition de la compagnie Liberté Vision pour un panneau d'affichage électronique au coût de 27 834, 00 \$ taxe en sus;

Que la proposition #10311726A de la compagnie Liberté Vision devient le contrat;

Adopté à l'unanimité.

Résolution – Guy Landry / Enseigne

18-2922

Attendu que la municipalité de Chartierville voulait se procurer un panneau d'affichage électronique afin d'annoncer ses différentes activités;

Attendu que la municipalité doit s'occuper de l'excavation pour l'installation du dit panneau;

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Sévigny:

Que la municipalité de Chartierville a retenu l'estimation faite par Guy Landry 2013 inc. au montant approximatif de 1 000,00 \$;

Adopté à l'unanimité.

Résolution – Bernier vérification puits patinoire

18-2923

Attendu que la municipalité de Chartierville souhaite remettre à niveau ses installations pour la patinoire;

Attendu que la municipalité à un puits déjà existant, mais non fonctionnel près de la patinoire;

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité;

Que la municipalité accepte la soumission de Pompes traitements d'eau Bernier pour faire un essai de pompage tel que décrit à l'estimé 20287.

18-2924 *Résolution – Étalonnage du débitmètre AEU*

Attendu que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques exige que l'étalonnage du débitmètre soit fait à chaque année pour la station d'assainissement des eaux usées;

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité;

Que la municipalité de Chartierville accepte la soumission d'Avizo Experts-Conseil, pour l'étalonnage du débit mètre à la Station de pompage du chemin Saint-Paul au prix de 1 351,00 \$ taxes en sus.

18-2925 *Résolution – Vérification des pompes AEU*

Attendu que municipalité de Chartierville souhaite faire l'entretien préventif des 6 pompes pour le système d'assainissement des eaux usées;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Vanessa Faucher et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité retienne la soumission de S.O.S pompes expert au montant de 464,60 \$ taxes en sus.

18-2926 *Résolution – Lumières pompier*

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par Mme Vanessa Faucher d'autoriser l'achat de lumières pour le service incendie de la municipalité de Chartierville tel que demandé par M. Jack Hladin, chef pompier.

Adopté à l'unanimité.

18-2927 *Résolution – Achat 2 bunkers pour pompier*

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par Mme Nathalie Guesneau, d'autoriser l'achat de deux bunkers pour les deux nouveaux pompiers volontaires au service incendie de la municipalité de Chartierville tel que demandé par M. Jack Hladin, chef pompier.

Adopté à l'unanimité.

18-2928 *Résolution – Somavrac calcium 35kg*

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité de retenir la soumission de Somavrac pour l'achat de chlorure de calcium dans le format de 35 kg, tel que convenu dans la soumission 12751.

18-2829 *Résolution – Adjudication pour renouvellement prêt 2 AEU*

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	7 mai 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,7927 %
Montant :	327 200 \$	Date d'émission :	15 mai 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 mai 2018, au montant de 327 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

61 000 \$ 2,25000 % 2019
63 100 \$ 2,50000 % 2020
65 300 \$ 2,70000 % 2021
67 700 \$ 2,85000 % 2022
70 100 \$ 3,00000 % 2023
Prix : 98,89100 Coût réel : 3,17436 %

2 - CAISSE DESJARDINS DES HAUTS-BOISES

61 000 \$ 3,61000 % 2019
63 100 \$ 3,61000 % 2020
65 300 \$ 3,61000 % 2021
67 700 \$ 3,61000 % 2022
70 100 \$ 3,61000 % 2023
Prix : 100,00000 Coût réel : 3,61000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

61 000 \$ 3,80000 % 2019
63 100 \$ 3,80000 % 2020
65 300 \$ 3,80000 % 2021
67 700 \$ 3,80000 % 2022
70 100 \$ 3,80000 % 2023
Prix : 100,00000 Coût réel : 3,80000 %

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par Mme Édith Giard et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Chartierville accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 15 mai 2018 au montant de 327 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2010-01. Ces billets sont émis au prix de 98,89100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Résolution - Concordance et prolongation prêt 2 AEU

18-2930

Résolution de concordance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 327 200 \$ qui sera réalisé le 15 mai 2018

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Chartierville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 327 200 \$ qui sera réalisé le 15 mai 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2010-01	327 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville avait le 14 mai 2018, un emprunt au montant de 327 200 \$, sur un emprunt original de 611 500 \$, concernant le financement du règlement numéro 2010-01;

ATTENDU QUE, en date du 14 mai 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 15 mai 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 2010-01;

Il est proposé par Nathalie Guesneau, appuyé par Mme Édith Giard et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 mai 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mai et le 15 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	61 000 \$	
2020.	63 100 \$	
2021.	65 300 \$	
2022.	67 700 \$	
2023.	70 100 \$	(à payer en 2023)
2023.	0 \$	(à renouveler)

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 15 mai 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2010-01, soit prolongé de 1 jour.

Résolution – Conception paysage

18-2931

Attendu que la municipalité de Chartierville souhaite faire l'aménagement du terrain de mini-golf;

Attendu que la municipalité a approché trois compagnies pour soumissionner à ce projet;

Il est proposé par M. Guy Gilbert, appuyée par Mme Nathalie Guesneau:

Que la municipalité de Chartierville à retenu la proposition des plans conceptuel de la compagnie Conception Paysage pour l'aménagement d'un mini-golf au coût de 22 500, 00 \$ taxe en sus;

Que les plans conceptuels remis le 18 avril 2018 par la compagnie Conception paysage devient le contrat;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution – Article promotionnel CICM / aimant

18-2932

Attendu que la municipalité de Chartierville souhaite offrir des articles promotionnels à vendre dans ses centres d'interprétation;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyée par M. Claude Sévigny:

Que la municipalité de Chartierville à retenu la proposition de Précigrafik pour l'achat de 200 aimants personnalisés au coût de 736, 00\$ taxes en sus;

Que la soumission 200083 de Précigrafik devient le contrat;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution – Appui interdiction des néonicotinoïdes

18-2933

ATTENDU QUE les néonicotinoïdes forment une classe de pesticides utilisés comme insecticides systémiques (qui sont absorbés et distribués dans les tissus des organismes) et que le produit est souvent lessivé vers les cours d'eau;

ATTENDU QUE ces pesticides sont principalement utilisés de manière préventive et qu'il a été démontré qu'ils sont très généralement inutiles, n'ayant qu'un très faible impact sur les rendements;

ATTENDU QUE ces pesticides ont été retrouvés dans la totalité des analyses des cours d'eau agricoles effectuées par le ministère de l'environnement et que les critères de qualité de l'eau étaient dépassés dans 99% des cas;

ATTENDU QU' il a été démontré que ces pesticides posent un risque sérieux à la survie des abeilles et des insectes pollinisateurs, organismes essentiels à la production de la majorité des produits agroalimentaires québécois (et aussi de la majorité des aliments consommés par l'humanité);

ATTENDU QU' il a été démontré que l'exposition à ces pesticides à des doses comparables à celles relevées dans l'environnement des régions agricoles agit comme perturbateur endocrinien chez l'humain et que les femmes enceintes, entre autres, sont particulièrement vulnérables à leur exposition;

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec Philippe Couillard a affirmé le 19 février 2018 : « *Les impacts négatifs de ces produits ont été amplement démontrés.* »;

ATTENDU QUE le produit est principalement vendu sous la forme d'enrobage de semence et que la généralisation de son utilisation par les principaux distributeurs de semences rend difficile l'accès à des semences non enrobées aux producteurs;

ATTENDU QUE la proposition de Québec de restreindre l'usage de ces pesticides aux cas recommandés par un agronome, alors qu'une très forte majorité de ceux-ci sont à l'emploi des compagnies qui mettent en marché ces pesticides, mettant ces professionnels en position flagrante de conflit d'intérêt, rendent nulle et non avenue la proposition de Québec;

À ces causes; il est proposé par M. Claude sévigny, appuyé par M. Guy gilbert et résolu :

QUE la Municipalité de Chartierville demande au gouvernement du Québec de légiférer rapidement et de prendre position fermement auprès des instances fédérales pour exiger le bannissement des néonicotinoïdes du marché canadien, afin d'éviter d'avantage de problèmes de santé auprès de la population, de veiller à la pérennité de nos écosystème et de l'apiculture canadienne et de forcer les semencier à assurer l'accessibilité à des semences non traitées sur le marché;

QUE la municipalité de Chartierville compte interdire l'utilisation des néonicotinoïdes sur son territoire à compter de 2019;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, à la ministre du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques Mme Isabelle Melançon, à la Fédération québécoise des municipalités, à la MRC et aux municipalités du Haut-Saint-François.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18-2934

Résolution – Appui pour la pérennisation de l'observatoire du Mont Mégantic
CONSIDÉRANT QUE l'Observatoire du Mont-Mégantic (OMM) est un centre de recherche scientifique de renommée internationale qui a toujours une fonction essentielle pour la recherche et la formation;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est le cœur d'une thématique de positionnement touristique complété par l'Astrolab et les activités de vulgarisation;

CONSIDÉRANT QUE cette expérience muséale et cette programmation d'interprétation sont de très grande qualité et attirent des clientèles de tout âge, de façon complémentaire au volet plein air du Parc National du Mont-Mégantic (PNMM);

CONSIDÉRANT QUE plus de 125 000 visiteurs viennent au PNMM annuellement et que cet achalandage est en progression constante;

CONSIDÉRANT QUE des investissements majeurs sont en cours pour encore améliorer l'attractivité du parc et son volet astronomie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC faisant partie de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) contribuent en ressources financières et humaines au développement touristique et à la préservation de la noirceur du ciel afin de favoriser la performance de l'OMM et ses retombées;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'OMM entraînerait des dommages collatéraux aux différents attraits et activités s'arrimant avec la thématique du ciel étoilé;

CONSIDÉRANT QUE la survie de plusieurs commerces et services à proximité du Mont-Mégantic pourrait aussi être remise en question;

CONSIDÉRANT QUE l'incertitude de la poursuite des activités de l'OMM a un effet néfaste sur l'élaboration de nouveaux projets;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est l'une des infrastructures scientifiques les plus importantes au Canada pour l'éducation et la diffusion de la culture scientifique auprès du grand public;

CONSIDÉRANT QUE le télescope de l'OMM est le seul en milieu universitaire et que cette plateforme est unique pour la formation des astrophysiciens;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est le principal groupe universitaire canadien qui pourvoie nos télescopes outre-mer en instruments de haute technologie;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'OMM représenterait la perte d'une expertise unique au Canada pour le développement du Télescope de Trente Mètres et représenterait donc une perte catastrophique de leadership scientifique;

CONSIDÉRANT QUE le fait de vivre dans une RICE constitue un facteur de rétention et d'attraction de population distinctif qui contribue à l'occupation dynamique du territoire et à lutter contre les effets de la rareté de main d'œuvre qui affecte nos entreprises;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Édith Giard, proposé par M. Simon Lafrenière, IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Chartierville appui la stratégie visant enfin à pérenniser le budget de fonctionnement et les activités de l'Observatoire du Mont-Mégantic;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-2935

Résolution – Appui financier Pauline Beaudry

Attendu que la municipalité de Chartierville a reçu une invitation pour le souper bénéfique de la Fondation Pauline Beaudry au coût de 90,00 \$;

Il est proposé par M. Guy Gilbert, appuyée par Mme Vanessa Faucher:

Que la municipalité de Chartierville contribue à l'évènement en donnant un appui financier de 100,00 \$ pour la Fondation Pauline Beaudry;

Adopté à l'unanimité.

18-2936

Résolution – Appui financier Gala méritas Polyvalente LSL

Attendu que la municipalité de Chartierville a reçu une demande d'aide financière pour le Gala méritas 2018 de la Cité-école Louis-Saint-Laurent pour les «Prix Méritants»;

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyée par Mme Vanessa Faucher:

Que la municipalité de Chartierville contribue à l'évènement en donnant un appui financier de 60,00 \$ pour les «Prix Méritants»;

Adopté à l'unanimité.

8. Période de questions :

Le maire répond aux questions des citoyens.

9. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

10. Levée de la séance :

18-2937

La séance est levée à 20 h 05 par Mme Vanessa Faucher sous la résolution 18-2937

Denis Dion, maire

Paméla Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière